



FORMATION CONTINUE 2024

VISIOCONFERENCE EXERCICE PROFESSIONNEL CYCLE (RE) INVENTE TA ROBE

4 sessions indépendantes les unes des autres

Bernadette LECA
Avocate au barreau de Marseille
Médiateuse près la Cour d'appel de Bastia / agréée CNMA
Coach

Virginie ALDIAS
Avocate au Barreau de Marseille.
Médiateuse près la Cour d'appel d'Aix en Provence / agréée CNMA.
Coach professionnel certifié RNCP.

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Cycle en visioconférence, via zoom

**Vendredi 28 novembre
De 9h30 à 12h30**

**SESSION 2
(RE) CREER MON EXERCICE PROFESSIONNEL**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Définir leur vision de vie professionnelle et leur équilibre de vie "idéal", s'y projeter et les mettre en place
- Explorer la relation avec la clientèle
- Construire les bases et poser le cadre de leur relation client "idéale"
- Déterminer leurs limites et les poser avec assertivité.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Créer sa vision professionnelle
- Créer sa relation client idéale d'un point de vue relationnel
- Définir ses partenaires clés

Moyens pédagogiques :

Outils de communication

Outil SMARTE

Roue de l'équilibre de vie

Outils de business coaching

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2

(Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'Ecole leur attestation de présence.

Formation en visioconférence via zoom. Le lien est adressé par l'EFA (anciennement EDASOP) aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr

05 61 53 58 52